

Proposition pour la création d'un périmètre naturel protégé des rives de l'Aire

Image Directrice
Plan de mesures proposées par secteur



anpva

association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

Historique

- L'objectif de notre association, comme celui de l'ensemble des associations partenaires, est de préserver la rivière et son environnement direct.
- Un objectif partagé en 1936 déjà par Maurice Blanchet, puis dès 1973 par son épouse Jeanne Blanchet, fondatrice de l'ASC en 1972. Elle est la dernière présidente encore en exercice de l'APAA qui a été créée en 1989 et dont la première présidente était Marie-Christine Tissot de Confignon. Fondatrice de l'Association pour la Protection de l'Aire et de ses Affluents (APAA).
- Septembre 2013 L'ASC dépose le dossier de demande de classement avec périmètre indicatif auprès de la commune de Confignon.
- 2014 L'ASC, avec les associations ANPVA - APPA – ARPACC, lance une pétition destinée au CM d'Onex pour la création d'un plan de site dans le périmètre du Vallon de l'Aire. Lettres envoyées aux CA de PLO et Confignon.
- De 2014 à 2020, démarches multiples de l'ASC auprès du Grand Conseil et de la commune de Confignon pour faire inscrire la protection du vallon de l'Aire dans le PDC2030 et PDcommunal.
- 2016 : Le périmètre du projet de plan de site est proposé par l'ASC sur le vallon de l'Aire secteur Confignon avec, sous la pression du CA d'Onex, l'exclusion du secteur Est après le Chemin du Pont-du-Centenaire.
- 2018 L'ANPVA propose d'étendre le périmètre au-delà du chemin du Pont-du-Centenaire sur le domaine des Ormeaux.
- 2020 L'ANPVA, voyant le processus bloqué, propose à l'Etat de créer un périmètre de protection des rives de l'Aire, à l'instar de la Versoix.
- 2021 Deux motions sont déposées au GC par des députés. Le 3 septembre 2021 ces deux motions sont acceptées par Grand Conseil.
- 2022 Le Département du Territoire crée une Gouvernance de l'Aire, à laquelle les Associations participent dans trois ateliers.
- Une Image Directrice pour la protection des rives de l'Aire, la qualité et la quantité de l'eau, le bien vivre ensemble, devraient être présentés en juin 2023.

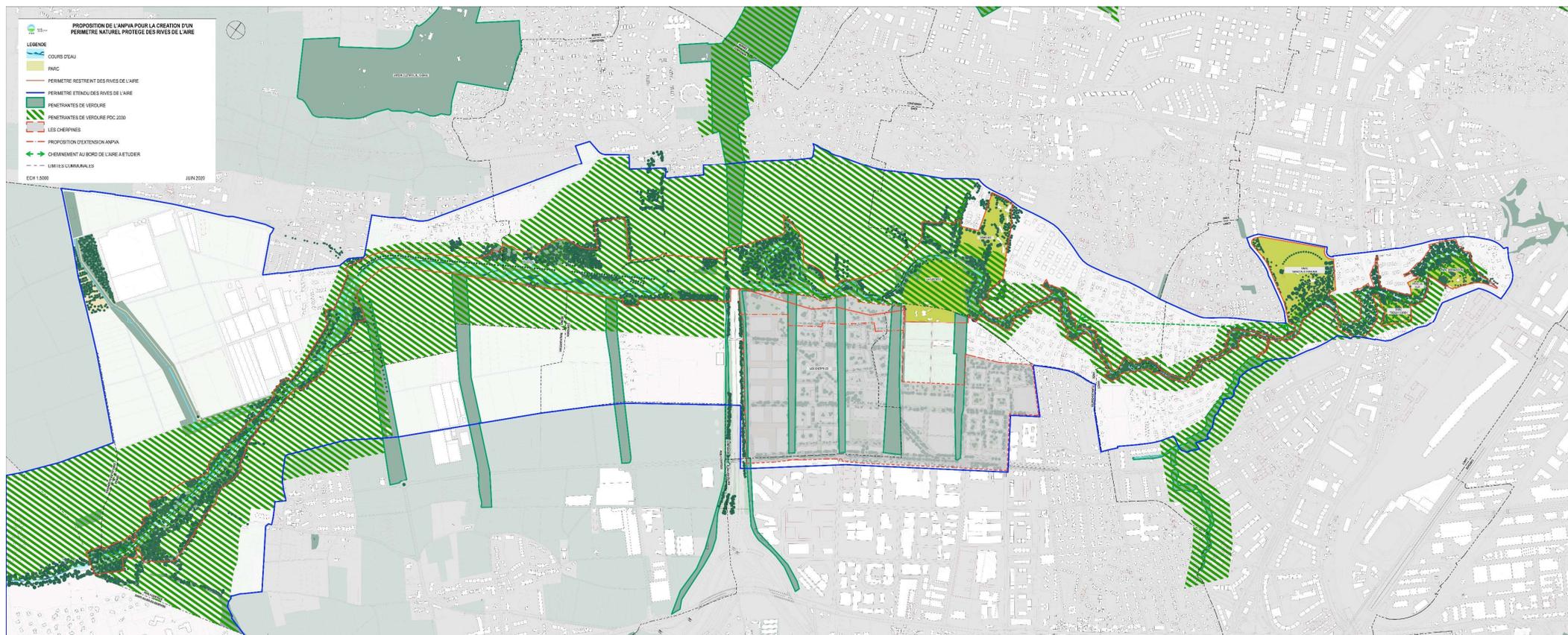
2016 : Le périmètre du projet de plan de site est proposé par l'ASC sur le vallon de l'Aire pour le secteur de Confignon avec, sous la pression du CA d'Onex, l'exclusion du secteur Est après le Chemin du Pont-du-Centenaire.



2018 Par rapport aux développements immobiliers prévus aux Ormeaux, l'ANPVA propose d'élargir le périmètre sur le Val d'Aire



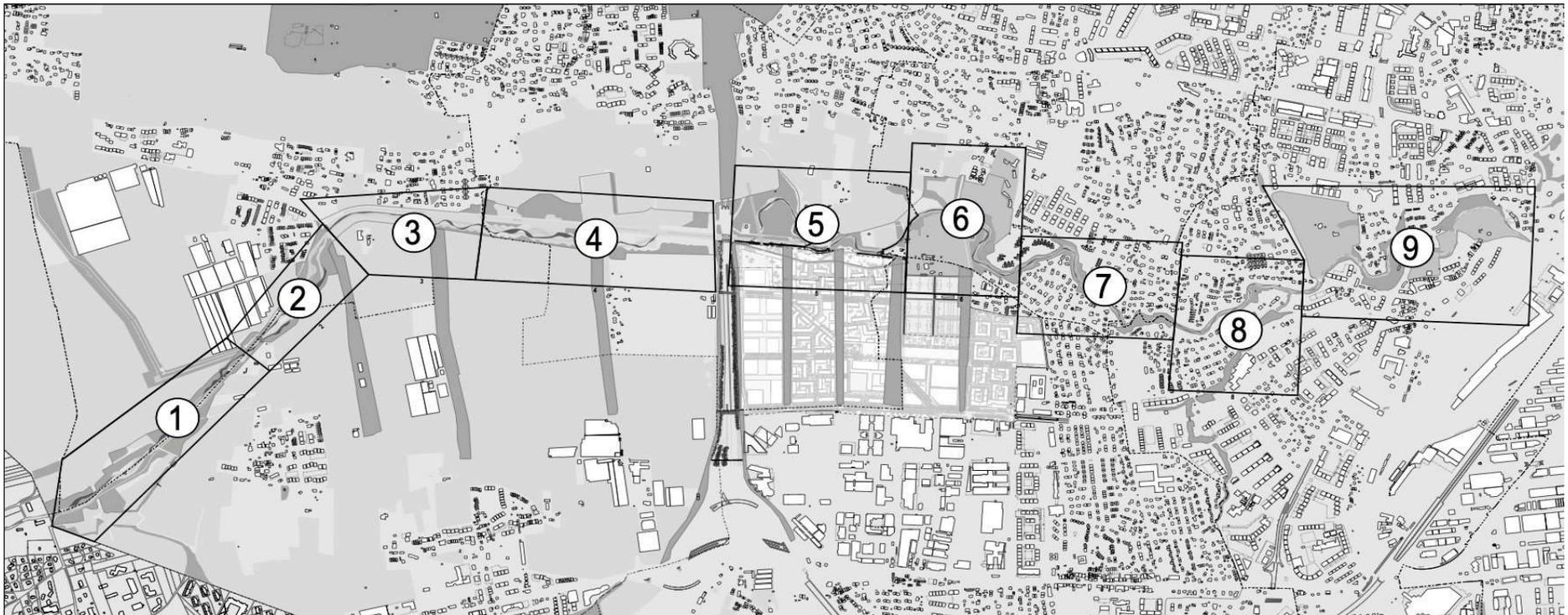
2020 : Face au blocage du projet de plan de Site, l'ANPVA propose la création d'un périmètre de protection des rives de l'Aire. Projet envoyé le 20 juin 2020 à Monsieur de Conseiller d'Etat A. Hodgers, aux CA des 6 communes riveraines de l'Aire, aux Présidents des 6 CM. L'accueil fut favorable à cette démarche. Rappel de la votation par le Grand Conseil en septembre 2021 de deux motions pour l'eau et la protection de rives de l'Aire



Proposition de l'ANPVA de mesures pour définir les périmètres : Nature, Public, et les divers parcours.

Le périmètre général est découpé en 9 secteurs :

1. CERTOUX
2. PASSERELLE DES BIS / PONT DE LULLY
3. LES BOIS
4. MOURLAZ
5. CHERPINES
6. GAVOTTE / ORMEAUX
7. LES VERJUS
8. LE VOIRET
9. GRAND-LANCY



Principes généraux de protection proposés pour la préservation de la biodiversité et pour les usagers .

- Face à la pression du public qui ira en augmentant ces prochaines années, l'ANPVA propose de conserver en alternance de part et d'autre de l'Aire, sans accès au public, une rive naturellement arborisée comme abri pour la faune et la flore, permettant d'assurer leur tranquillité et leur reproduction.
- Un nouveau parcours pour les cycles rapides devrait être créé en dehors des parcours piétonniers.
- Des WC publics le long des parcours et proches des zones de détente de l'Aire devraient être créés (exemple zone pique-nique de Mourlaz).

Définition de 8 légendes



association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

anpva

PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE PLAN DES SECTEURS

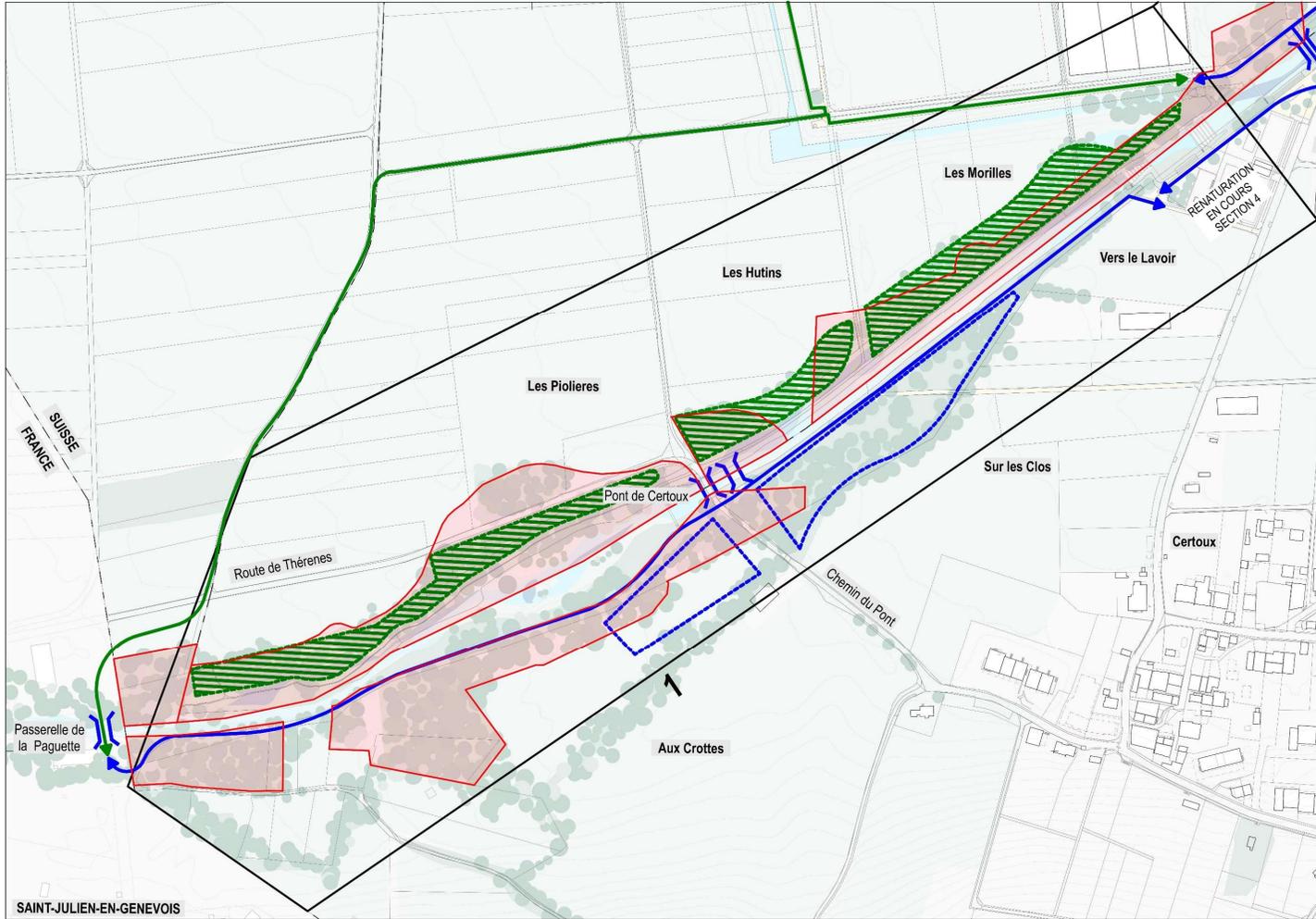
DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

LEGENDE

-  Zone publique de détente, pic-niques
-  Baignades autorisées (si eau propre)
-  Chemin de randonnée et d'accès aux zones publique de détente
-  Chemins de randonnée et d'observation naturelle pedestre uniquement (chiens en laisse, vélos et VTT interdits)
-  Zone de reproduction, réserve "naturelle-protégée"
Piétons, chiens, cycles interdits
Eventuellement protégée par une légère clôture
-  Accès ou cheminements publics à supprimer
-  Traversées, pont
-  Axe cyclable sécurisé à créer
-  Zone des bois et forêts



FÉVRIER 2023



SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS



PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
PLAN DES SECTEURS

SECTEUR 1

CERTOUX

DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

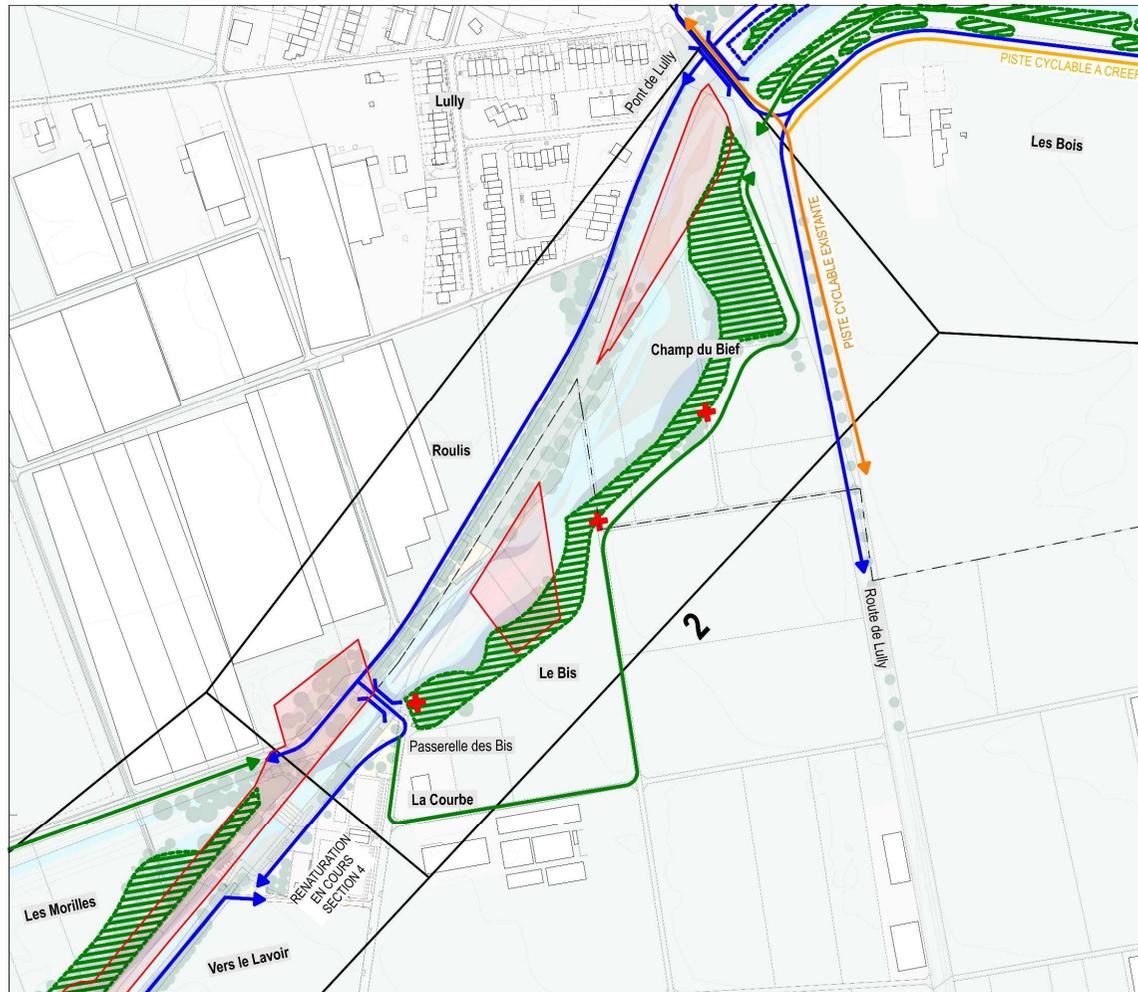
- LEGENDE**
- Zone publique de détente, zones piétonnes sécurisées et des chiens
 - Chemin ou espace en cycle ou aux zones publiques de détente
 - Chemin de randonnée et d'observation culturelle pédestre ou équestre (chaîne en liaison, vélo et VTT autorisé)
 - Zone de ripariens, zones "habitat-périphérie" (bois, champs, zones marécageuses)
 - Eventuellement protégé par une ligne d'arbre
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Traversées, ponts
 - Axe optimal sécurisé à créer
 - Zone des bois et forêts



Ech 1:2000 - FÉVRIER 2023

Les cheminements et bois du secteur 1 Certoux

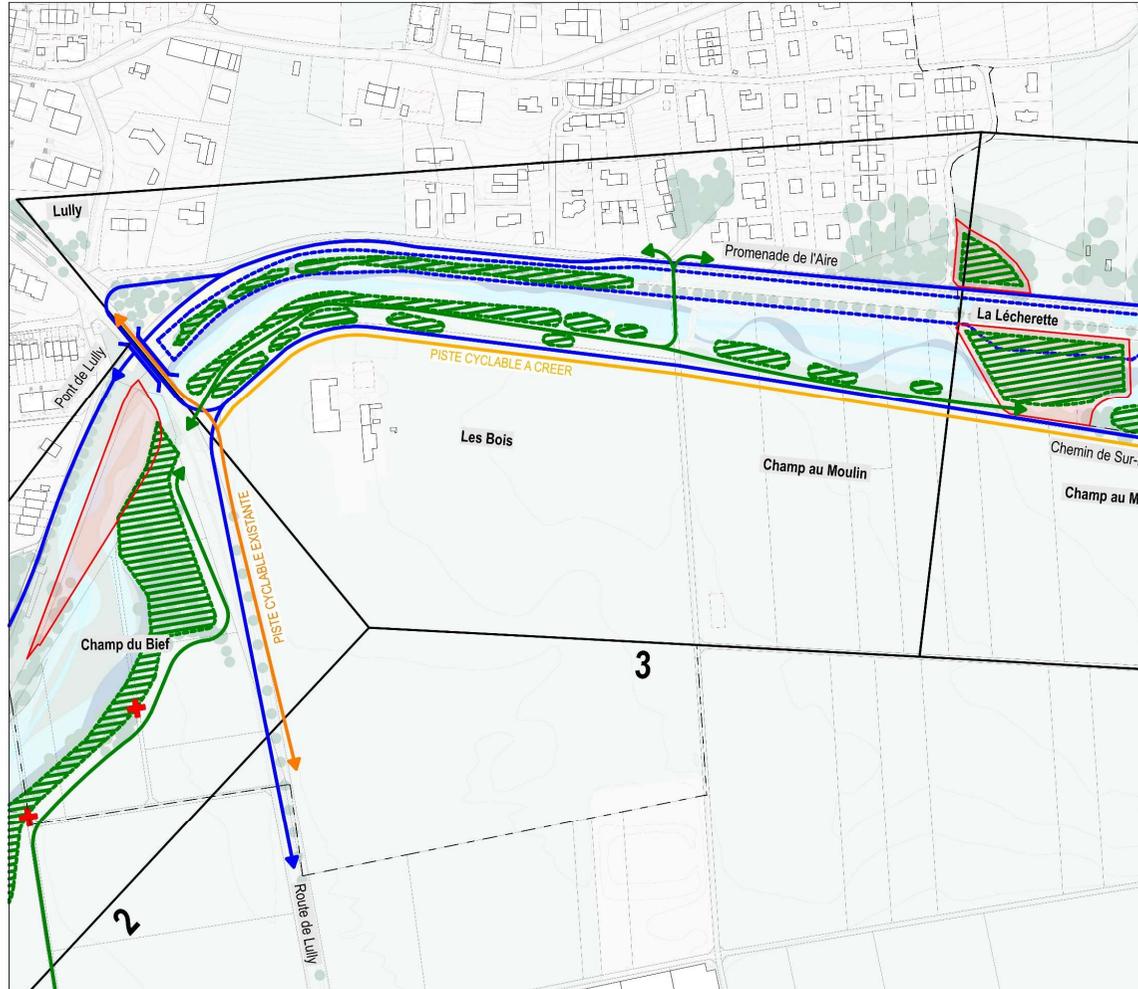




<p>association nationale pour le patrimoine végétal de l'Aire Normande</p>	<p>PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE PLAN DES SECTEURS</p>	<p>SECTEUR 2</p>	<p>PASSERELLE DES BIS PONT DE LULLY</p>
<p>DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS</p> <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone publique de déviation, piste cyclable à créer ou à améliorer (en cas contraire) Chemin de randonnée et de découverte zones publiques de déviation Chemins de randonnée et de découverte réservés exclusivement (piétons en l'absence de vélos et VTT interdits) Zone de reproduction, réserve "habitat protégé" (Piscine, étangs, zones humides) Eventuellement protégée par une ligne côtière Accès au cheminement public à supprimer Traversée pont Axes systématiquement à interdire Zone des bois et forêts <p>ECH 1:2000 FÉVRIER 2023</p>			

Les cheminements et bois du secteur 2

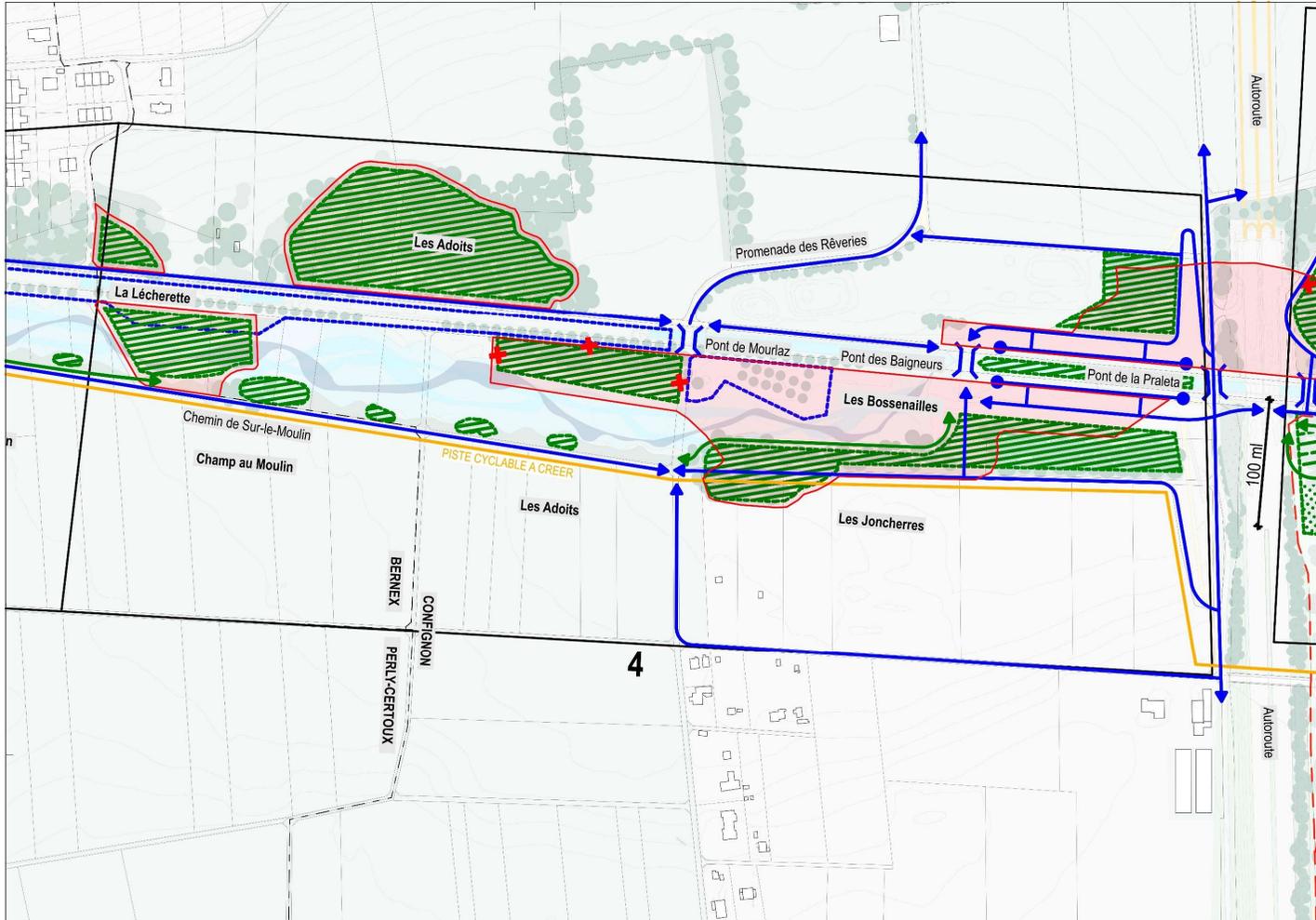




	<p>PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE PLAN DES SECTEURS DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS</p> <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone publique de détente, piétons, vélos, chiens et autres animaux en eau douce Chemin de randonnée et divers usages zones publiques de détente Chemins de randonnée et divers usages réservés uniquement (piétons en laines, vélos et VTT interdits) Zone de reproduction, réserve "habitat protégé" (Piscine, étangs, zones humides) Entièrement protégé par une rigole culture Accès au cheminement public à supprimer Traversée, pont Axes cyclables réservés à créer Zone des bois et forêts <p><small>EDH 1/2000 FÉVRIER 2023</small></p>	<p>SECTEUR 3</p>	<p>LES BOIS</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	------------------------

Les cheminements et bois du secteur 3





PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AISNE
 PLAN DES SECTEURS

SECTEUR 4

MOURLAZ

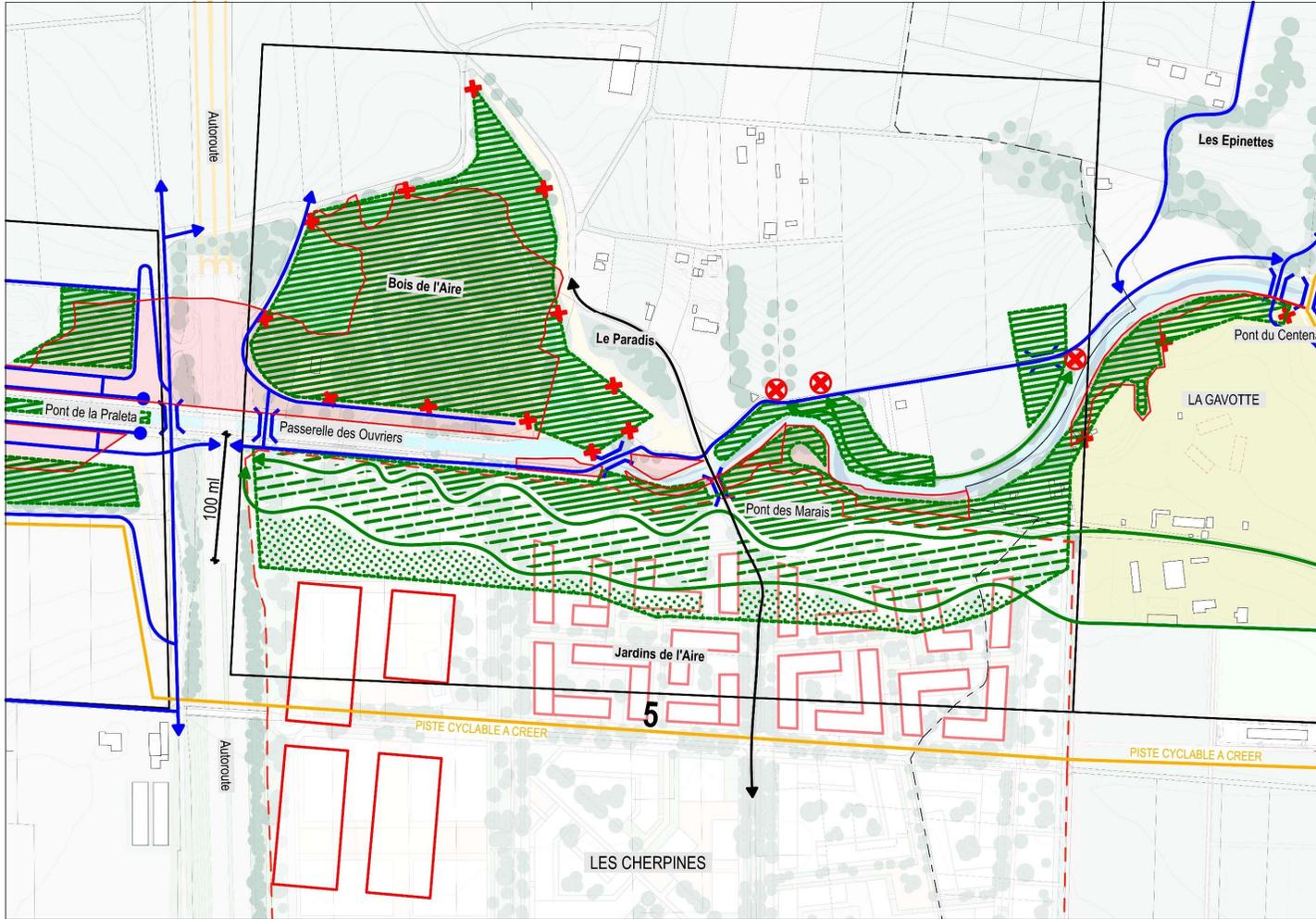
DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

- LEGENDE**
- Zone publique de détente, piscines, baignoires, aires de jeux de baigneurs, zones publiques de détente
 - Chemins de randonnée et d'observation naturelle, piste cyclable (chemin en liaison, vélo et VTT autorisé)
 - Zone de reproduction, élevage "sauvage-protégé" (poissons, oiseaux, autres espèces)
 - Eventuellement protégés par une ligne d'arbre
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Traversées, ponts
 - Axe cyclable sécurisé à créer
 - Zone des bois et forêts



Les cheminements et bois du secteur 4 Moulaz






PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
PLAN DES SECTEURS
DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

LEGENDE
 Zone publique de détente, piétons
 Régimes autorisés de ces zones
 Chemins ou passages en cycle aux zones publiques de détente
 Chemins de randonnée et d'observation naturaliste (podeste ou équitation) (chemin en liaison, vélo et VTT interdits)
 Zone de reproduction, élevage "sauvage" (volailles, gibiers)
 Zones, champs, jardins maraichers
 Eventuellement protégés par une ligne d'attente
 Accès ou chemins publics à supprimer
 Traversées, ponts
 Axes cyclables à créer
 Zone des bois et forêts

ECH 1:2000 - FÉVRIER 2023

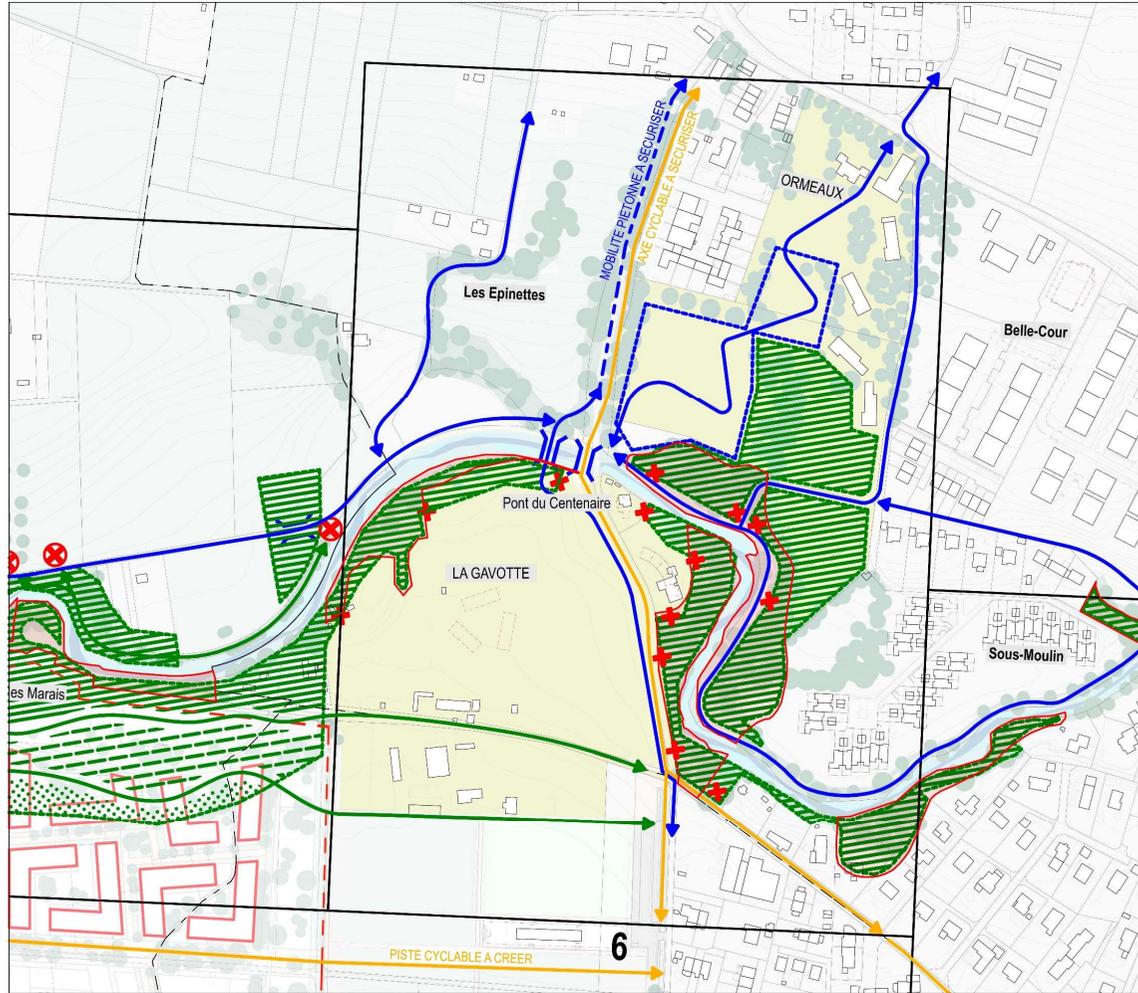
SECTEUR 5

CHERPINES



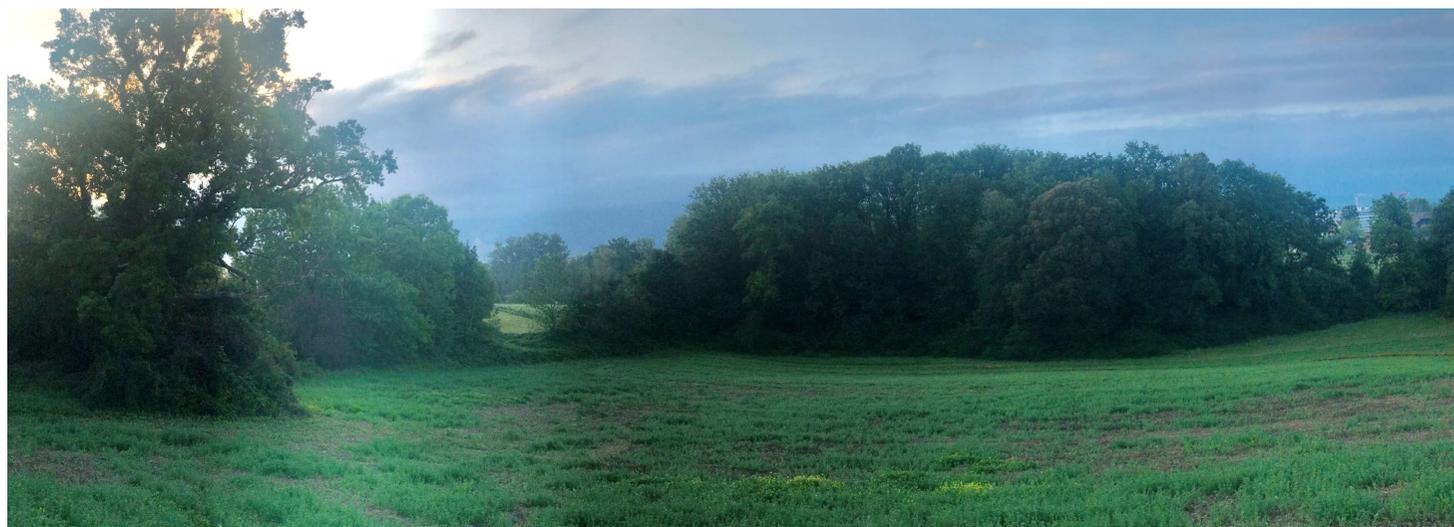
Les cheminements et bois du secteur 5 Cherpines Rive Gauche

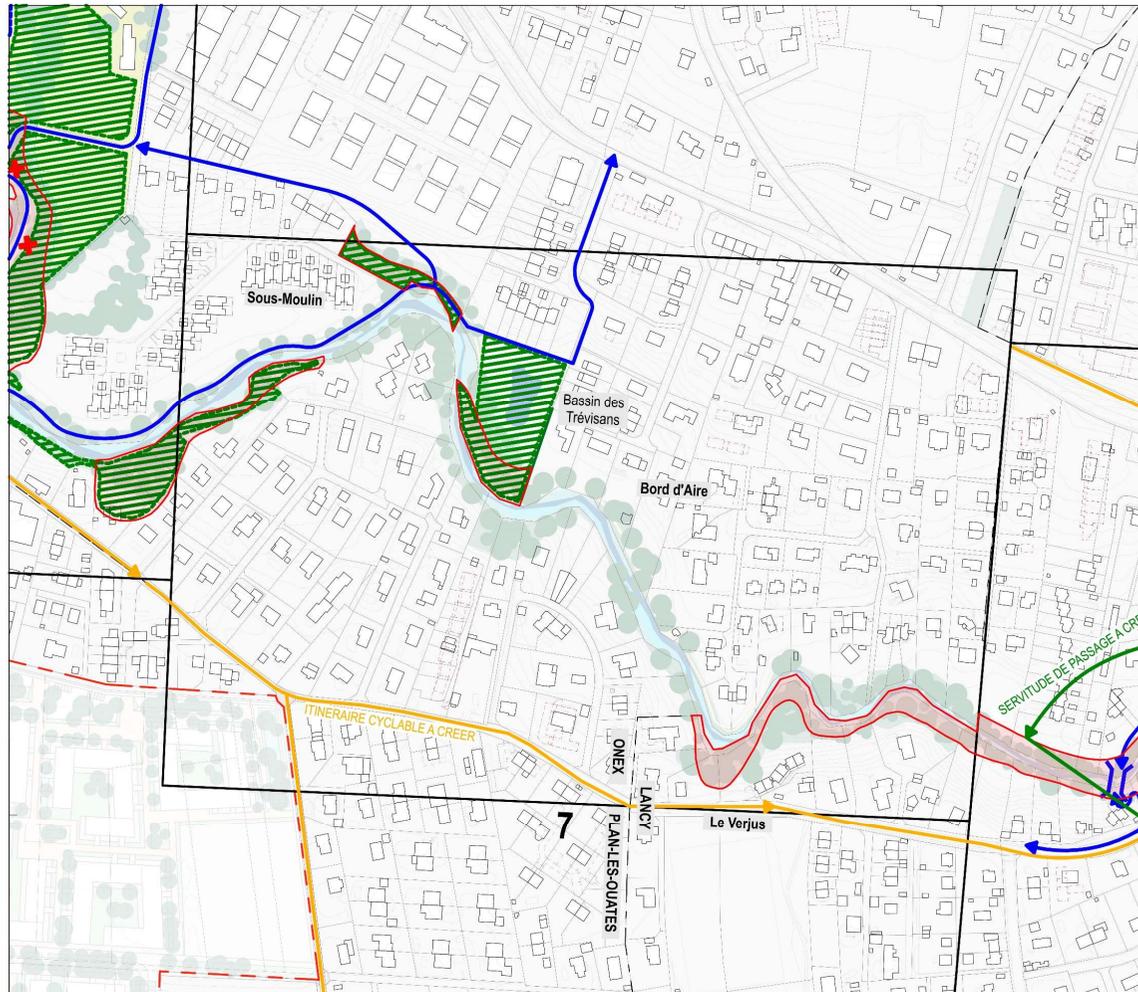




	<p>PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE PLAN DES SECTEURS</p>	<p>SECTEUR 6</p>	<p>GAVOTTE ORMEAUX</p>
<p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none">  Zone publique de détente, piétons  Zones publiques de détente en eau protégée  Chemins de randonnée et divers usages zones publiques de détente  Chemins de randonnée et divers usages réservés uniquement (piétons en liaison, vélos et VTT interdits)  Zone de reproduction, réserve "habitat protégé"  Ripario, coteau, coteau hautes  Eventuellement protégés par une ligne côtière  Accès au stationnement public à supprimer  Traversées pont  Axes cyclables réservés à créer  Zone des bois et forêts 		<p>ECH 1:2000 FÉVRIER 2023</p>	

Les cheminements et bois du secteur 6 Gavotte Rive Gauche






PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
PLAN DES SECTEURS
DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

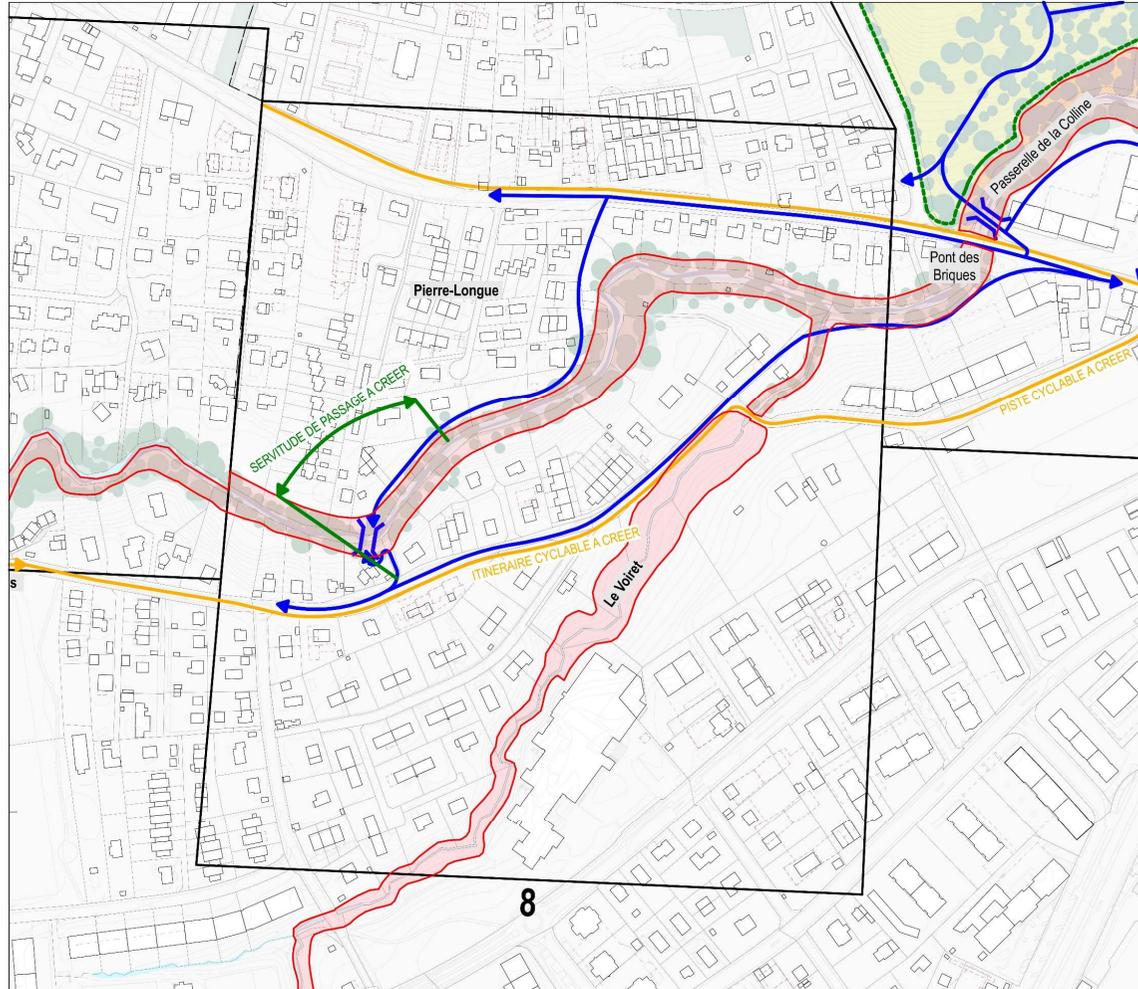
LEGENDE
 Zone publique de détente, piétons
 Zones publiques de détente en eau protégée
 Chemins de randonnée et divers usages
 Zones publiques de détente
 Chemins de randonnée et divers usages réservés exclusivement aux vélos en libre-service et VTT (vélos)
 Zones de reproduction, réserve "habitat protégé"
 Pêche, chasse, culture traditionnelle
 Eventuellement protégés par une ligne côtière
 Accès au cheminement public à supprimer
 Traversée, pont
 Axes cyclables réservés à créer
 Zone des bois et forêts

ECH 1:2000 FÉVRIER 2023

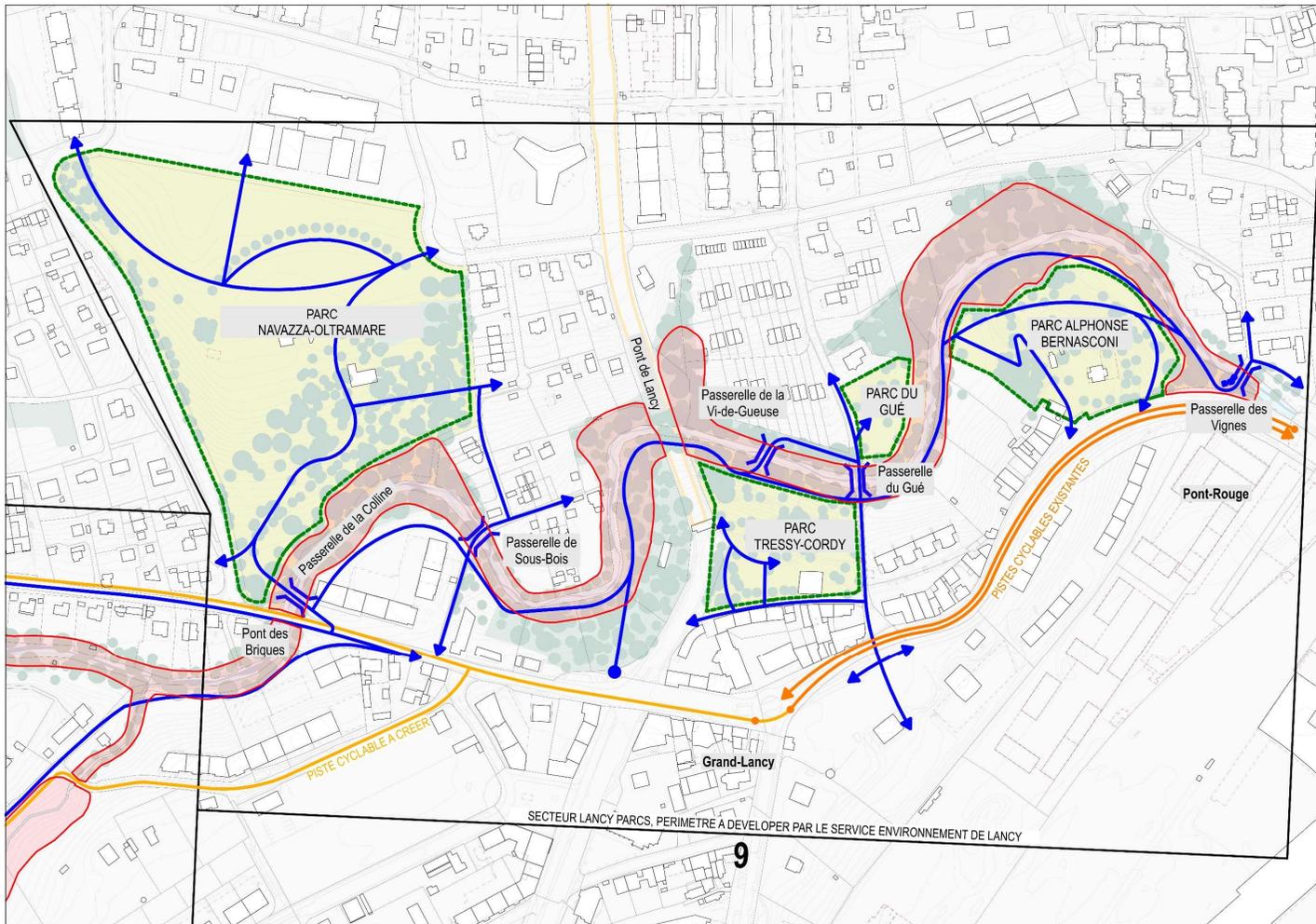
SECTEUR 7

LES VERJUS





	<p>PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE PLAN DES SECTEURS</p>	<p>SECTEUR 8</p>	<p>LE VOIRET</p>
<p>DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS</p>			
<p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone publique de détente, piézois (Baignades autorisées en eau protégée) Chemins de randonnée et divers usages zones publiques de détente Chemins de randonnée et divers usages réservés uniquement (piézois en laines, vélos et VTT interdits) Zone de reproduction, réserve "habitat protégée" (Piscine, étang, rivière, marais) Eventuellement protégés par une ligne côtière Accès ou cheminement publics à supprimer Traversée pont Axes systématiquement à créer Zone des bois et forêts 		<p>Ech 1:2000 - FÉVRIER 2023</p>	



SECTEUR LANCY PARCS, PERIMÈTRE À DÉVELOPPER PAR LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LANCY

9

PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CRÉATION D'UN PERIMÈTRE PROTÈGE DES RIVES DE L'AIRE
PLAN DES SECTEURS

DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

LEGÈNDE

- Zone publique de détente, piétons, bicyclettes, rollers, trottinettes et des chiens
- Chemins ou passages en direction des zones publiques de détente
- Chemins de circulation et d'évacuation utilisés par les piétons uniquement (chaîne en liaison, vélo et VTT interdits)
- Zone de reproduction, réserve "habitat-pépinière" (herminettes, colletes, nectars)
- Eventuellement protégés par une haie sèche
- Accès ou cheminement publics à supprimer
- Traversées, ponts
- Axe cyclable sécurisé à créer
- Zone des bois et forêts

ÉCH 1:2000 - FÉVRIER 2023

SECTEUR 9

GRAND-LANCY